

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de 3 000 000 €
Siège social : 1, Place Henry Lévy – B.P. 10080 - 67016 Strasbourg cedex
CODE ISIN : FR0000064180
552 095 598 R.C.S. STRASBOURG

Avis de reunion

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE qui se tiendra au siège social de la Société à 67000 STRASBOURG Port-du-Rhin, 1 place Henry Lévy **le 13 octobre 2016 à 11 heures** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport complémentaire concernant les délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital,
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions,
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions d'actions gratuites,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Nominations au Conseil d'Administration ;
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration,
- Questions diverses.
- Pouvoir pour les formalités.

Le texte des projets de résolutions qui seront présentés à ladite assemblée par le Conseil d'Administration est le suivant :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration, du Président et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice 2015,

approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'administration, les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils viennent de lui être présentés et détaillés.

Elle approuve notamment les dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, dont le montant hors I.S. pour l'exercice en cause s'est élevé à 160 925 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-38, L.225-22-1 et L.225-42-1 du Code du commerce, approuve les termes de ce rapport et, en tant que de besoin, les opérations y relatées.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice et le report à nouveau de l'exercice précédent comme suit :

Résultat de l'exercice	208 563,43 €
Report à nouveau	- 2 030 552,78 €
TOTAL À AFFECTER	-1 821 989,35 €
En totalité au compte « report à nouveau »	

Le revenu global par action afférent à chacun des trois derniers exercices était le suivant :

AU TITRE DES EXERCICES	DIVIDENDE NET €	TAUX DE REFACTION
2012	0	-
2013	0	-
2014	0	-

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports et les comptes consolidés de l'exercice 2015 tels qu'ils viennent de lui être présentés et détaillés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale fixe, à compter de ce jour, les jetons de présence alloués au Conseil d'administration au montant total de 20 000 €.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire élit membre du Conseil d'administration Madame Anne FRECH. Ses fonctions prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire élit membre du Conseil d'administration Monsieur Christian SABBAGH. Ses fonctions prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour en faire, partout où besoin sera, tous dépôts, déclarations, insertions et publications.

Pour pouvoir assister à cette assemblée ou s'y faire représenter :

- les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré » au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 11 octobre 2016 à zéro heure ;
- les propriétaires d'actions au porteur devront dans le même délai, avoir leurs titres inscrits dans les comptes tenus par un intermédiaire habilité et pouvoir en justifier par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Les actionnaires nominatifs recevront avec leur convocation les documents nécessaires au vote par correspondance.

Tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance peut solliciter auprès de la société un formulaire à cet effet, et ce par lettre recommandée avec accusé de réception qui devra parvenir à la société six jours au moins avant la date de l'assemblée. Le formulaire de vote devra être renvoyé de telle façon que la Société puisse le recevoir 3 jours avant la date de réunion. L'actionnaire qui vote par correspondance n'a plus la possibilité de se faire représenter ou de participer directement à l'assemblée.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions aux ordres du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du Code de commerce doivent, conformément aux dispositions légales et réglementaires, être envoyées au siège social de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt cinq jours avant la tenue de l'assemblée, soit au plus tard le 18 septembre 2016.

Le présent avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour ci-dessus indiqué.

Les questions écrites peuvent être adressées par voie postale au siège social ou par voie électronique à l'adresse v.thiry@grands-moulins-de-strasbourg.fr

Le conseil d'administration

1604611